

Compte-rendu du Bureau Exécutif du vendredi 15 octobre 2021

Les délibérations prises par le Bureau Exécutif du vendredi 15 octobre 2021 dans le cadre de la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 (art L 5211-10 du CGCT) sont portées à la connaissance de l'Assemblée.

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
1	<p>Le Mans - Opération Pontlieue - Champs de Mars (50 logements) - Construction en secteur Diffus (17 PLUS - 3 PLAI) et dans le cadre de l'ANRU (18 plus - 12 PLAI) - Le Mans Métropole Habitat - Exercice 2021</p> <p>Des aides de 30 240 € de l'Etat et de 240 000 € de le Mans Métropole sont accordées à Le Mans Métropole Habitat dans le cadre de la programmation 2021 des aides à la pierre et de la participation de Le Mans Métropole aux programmes de l'ANRU pour l'opération Pontlieue Champs de Mars.</p>	Adopte à l'unanimité	18 octobre 2021
2	<p>Achat de gaz de juillet 2022 à juin 2025</p> <p>Groupement d'achat de gaz UGAP</p>	Adopte à l'unanimité	18 octobre 2021
3	<p>Allonnes - ZAC de la Bussonnière</p> <p>Compte Rendu Annuel au Concédant</p> <p>Situation financière au 31 décembre 2020</p> <p>Allonnes - ZAC de la Bussonnière</p> <p>Compte Rendu Annuel au Concédant</p> <p>Situation financière au 31 décembre 2020</p> <p>La délibération vise à approuver le Compte Rendu Annuel au Concédant arrêté au 31 décembre 2020 de la ZAC de la Bussonnière à Allonnes.</p> <p>Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 29 365 373 €</p> <p>L'apport financier de Le Mans Métropole reste inchangé soit 2 860 000 € dont 2 093 364 € ont déjà été versés.</p>	Adopte à l'unanimité	18 octobre 2021
4	<p>Raudin - ZAC des Hunaudières</p> <p>Compte Rendu Annuel</p> <p>Situation financière au 31 décembre 2020</p> <p>Raudin - ZAC des Hunaudières</p> <p>Compte Rendu Annuel</p> <p>Situation financière au 31 décembre 2020</p> <p>La délibération vise à approuver le Compte Rendu Annuel arrêté au 31 décembre 2020, de la ZAC des Hunaudières à Raudin, opération réalisée en régie par Le Mans Métropole.</p> <p>Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 3 725 866,71€.</p> <p>L'opération fait apparaître un solde d'exploitation prévisionnel d'un montant de + 3 964 651,80 €, en augmentation de 155 710,66 € par rapport au CRA arrêté au 31/12/2019.</p>	Adopte à l'unanimité	18 octobre 2021

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
5	<p>Ruaudin - ZAC du Grand Plessis Compte Rendu Annuel Situation financière au 31 décembre 2020 Ruaudin - ZAC du Grand Plessis Compte Rendu Annuel Situation financière au 31 décembre 2020 La délibération vise à approuver le Compte Rendu Annuel arrêté au 31 décembre 2020, de la ZAC du Grand Plessis à Ruaudin, opération réalisée en régie par Le Mans Métropole. Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 10 227 003,66 €. L'apport financier du budget principal de Le Mans Métropole nécessaire à son équilibre s'élève à 1 200 303,03 €, sans changement par rapport au bilan antérieur.</p>	Adopte à l'unanimité	18 octobre 2021
6	<p>Saint-Saturnin - Lotissement Les Basses Grues - Rue Victor Duruy Compte Rendu Annuel Situation financière au 31 décembre 2020 Saint-Saturnin - Lotissement Les Basses Grues - Rue Victor Duruy Compte Rendu Annuel Situation financière au 31 décembre 2020 La délibération vise à approuver le Compte Rendu Annuel arrêté au 31 décembre 2020, du lotissement Les Basses Grues - rue Victor Duruy à Saint-Saturnin, opération réalisée en régie, par Le Mans Métropole. Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 105 757,31 € L'opération fait apparaître un solde d'exploitation prévisionnel d'un montant de + 6 110,98 €, en augmentation de + 476,73 € par rapport au CRA arrêté au 31/12/2019.</p>	Adopte à l'unanimité	18 octobre 2021
7	<p>Trangé - Zone d'activités de l'Etoile Compte Rendu Annuel Situation financière au 31 décembre 2020 Trangé - Zone d'activités de l'Etoile Compte Rendu Annuel Situation financière au 31 décembre 2020 La délibération vise à approuver le Compte Rendu Annuel arrêté au 31 décembre 2020, de la ZA de l'Etoile à Trangé, opération réalisée en régie par Le Mans Métropole. Le montant des dépenses inscrit au bilan de cette opération au 31 décembre 2020 est de 911 455,48 € HT, sans changement par rapport au CRA arrêté au 31/12/2019. L'apport financier du budget principal de Le Mans Métropole nécessaire à son équilibre s'élève à 333 344,98 € HT.</p>	Adopte à l'unanimité	18 octobre 2021
8	<p>CHAUFOUR-NOTRE-DAME - Secteurs du Petit Plessis et chemin de La Chapelle - Aménagement chemin de La Chapelle - Périmètre de convention de Projet Urbain Partenarial Sur la commune de Chaufour-Notre-Dame, différents secteurs d'aménagement ont été identifiés au PLU Communautaire. Afin de répondre au projet de développement résidentiel il est proposé de délimiter un périmètre de Projet Urbain Partenarial (PUP) sur les zones 1AU mixte et U mixte 1 sur le secteur du "Le Petit Plessis".</p>	Adopte à l'unanimité	18 octobre 2021
9	<p>LE MANS – 185 boulevard Demorieux – Acquisition à Monsieur et Madame LECOINTRE Le Mans Métropole se rend acquéreur de l'immeuble situé au Mans, 185 boulevard Demorieux, cadastré KV n°32, appartenant à Monsieur et Madame LECOINTRE, moyennant le versement d'une indemnité de 80 000,00 €.</p>	Adopte à l'unanimité	18 octobre 2021

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
10	<p>LE MANS – ZAC Pontlieue-Vauguyon – Secteurs 2-3-4-5 – Clôture de l’opération – Acquisition à CENOVIA Le Mans Métropole doit acquérir des terrains à usage de voirie, d’une superficie totale de 54 454 m², auprès de CENOVIA, afin de préparer la clôture de la ZAC Pontlieue-Vauguyon au Mans, pour une indemnité forfaitaire de 1 €.</p>	Adopte à l'unanimité	18 octobre 2021
11	<p>LE MANS – Quartier du Miroir – Acquisition auprès de la SCI MERIMEE Le Mans Métropole doit acquérir une partie de l’allée Prosper Mérimée dans le quartier du Miroir au Mans, cadastrée section HN n° 369 (issue de la parcelle cadastrée section HN n° 304) pour une superficie de 83 m², auprès de la SCI MERIMEE, afin de l’intégrer au domaine public communautaire, pour une indemnité forfaitaire de 1 €</p>	Adopte à l'unanimité	18 octobre 2021
12	<p>RUAUDIN – ZAC des Hunaudières – Cession à la société Garage de l’Europe SAS Le Mans Métropole doit céder un terrain situé ZAC des Hunaudières à Ruaudin, cadastré section AP n° 488 d’une superficie de 6 429 m², à la Société Garage de l’Europe, moyennant le versement d’une indemnité de 321 450 € HT.</p>	Adopte à l'unanimité	18 octobre 2021
13	<p>RUAUDIN – Boulevard des Hunaudières – Acquisition à la SCCV Le Pré Long Le Mans Métropole doit acquérir des terrains d’une superficie de 530 m², auprès de la SCCV Le Pré Long, dans le cadre de l’aménagement du Boulevard des Hunaudières, pour une indemnité forfaitaire de 1 € (UN EURO).</p>	Adopte à l'unanimité	18 octobre 2021
14	<p>LA MILESSÉ - Les Sorceries - Acquisition aux Consorts DIVARET/LEPELTIER/LECOEUR - Indemnité d’éviction au GAEC de la Pichonnière Le Mans Métropole doit acquérir un terrain, cadastré section ZV n° 48, d’une superficie de 23 373 m², auprès des Consorts DIVARET / LEPELTIER / LECOEUR afin d’aménager une zone à vocation économique au lieu-dit Les Sorceries à La Milesse, moyennant un prix de 245 416,50 € et le versement d’une indemnité d’éviction de 23 619,10 €.</p>	Adopte à l'unanimité	18 octobre 2021
15	<p>LA MILESSÉ - Les Sorceries - Acquisition aux Consorts DIVARET/LEPELTIER - Indemnité d’éviction au GAEC de la Pichonnière Le Mans Métropole doit acquérir un terrain cadastré section ZV n° 47, d’une superficie de 6 210 m², auprès des Consorts DIVARET / LEPELTIER afin d’aménager une zone à vocation économique au lieu-dit Les Sorceries à La Milesse, moyennant un prix de 65 205 € et le versement d’une indemnité d’éviction de 6 275,40 €.</p>	Adopte à l'unanimité	18 octobre 2021